

## BEAUCAIRE

## Repas de substitution : Julien Sanchez a perdu, mais a gagné



© Mairie de Beaucaire

Le Tribunal administratif a annulé le 9 octobre, la décision prise en décembre 2017 par Julien Sanchez maire Rassemblement National (ex-FN) de Beaucaire, sur la suppression des repas de substitution dans les cantines scolaires. Mais s'il a perdu sur la forme, J. Sanchez considère avoir gagné sur le fond et refuse de rétablir des menus de substitution, s'appuyant sur une décision ultérieure de son conseil municipal de juin 2018, durement validée et non contestée dans le délai de deux mois, qui acte l'arrêt des repas de substitution... 150 élèves demi-pensionnaires sur 600 bénéficiaient de repas de substitution au porc à Beaucaire avant cette décision.

Quatre requêtes étaient présentées par la ligue française pour la défense des droits de l'homme et du citoyen, la ligue internationale contre le racisme et l'antisémitisme, l'association «rassemblement citoyen de Beaucaire» et le préfet du Gard, demandant l'annulation de la décision du maire de Beaucaire, révélée dans le bulletin municipal de la commune de novembre 2017, portant suppression des repas de substitution jusqu'alors proposés aux élèves fréquentant les cantines scolaires de la commune et ne mangeant pas de viande de porc. La décision incriminée a été annulée car, en pratique, la décision ne pouvait être prise par le maire seul et devait être validée par le conseil municipal. Le maire de Beaucaire n'était donc «pas compétent pour prendre la décision attaquée».

La présidente du Rassemblement citoyen de Beaucaire, Laure Cordelet, envisage d'autres recours même si la décision du conseil municipal n'est plus attaquable, car «l'arrêt des repas de substitution est en contradiction directe avec les lois internationales de protection de l'enfant». En attendant, la suppression des repas de substitution, lorsque du porc est proposé à la cantine, est maintenue ; le maire RN posant : «Ils ne seront en aucun cas remis en place, d'autant que des raisons matérielles empêchent d'en mettre en place dans de bonnes conditions». A suivre au gré des procédures. SV

## QUOTIDIEN

### Flambée des carburants

Sans plomb et diesel laisseront bientôt place au «E5» et au «B7». Les prix, eux, augmentent, alors que les cours du brut ont augmenté. Le gazole, 80% des volumes de carburant vendus en France s'affichait en moyenne le 8 octobre à 1,5217 €/l., soit 3,82 centimes de plus que la semaine précédente, selon les données hebdomadaires du ministère de la Transition écologique et solidaire. Le litre d'essence sans plomb 95 a pris 2,13 centimes à 1,5733 € tandis que celui de super contenant jusqu'à 10% d'éthanol (SP95-E10) augmentait de 1,95 centime à 1,5462 €. L'essence sans plomb 98 (SP98) était pour sa part vendue en moyenne 1,80 centime de plus par litre, à 1,6358 €.

## CHRONIQUE

## La blockchain, les manchots et moi



© «La marche de l'empereur»

Vous connaissez sans doute «La marche de l'empereur», ce long-métrage français tourné en Antarctique qui a raflé l'Oscar du meilleur documentaire en 2006. Son réalisateur Luc Jacquet est actuellement en train de chercher de l'argent pour financer ses prochains films. Il veut éveiller les consciences sur les dégâts du changement climatique. Plutôt que de s'adresser aux producteurs classiques, il a choisi... d'émettre des jetons virtuels reposant sur la blockchain, ce fameux registre distribué sur Internet censé être inviolable et consultable par tous. Le principe est simple : les internautes achètent des jetons (tokens) et, en échange, ils auront des places gratuites pour ses prochains films et des parts dans les droits d'exploitation. Ils deviendront co-producteurs, à leur petite échelle.

Et oui, la blockchain permet de financer des films ! Ce n'est pas seulement une technologie obscure pour geeks mal rasés... Peu de gens comprennent vraiment comment elle fonctionne, mais on commence à voir à quoi elle peut servir.

Prenons le site Steemit. Cette plateforme de micro-blogging récompense ses contributeurs par de la crypto-monnaie. Plus mes articles sont lus et «likés», plus je suis rémunéré (alors que sur Facebook ou LinkedIn, mes publications rapportent de l'argent à la plateforme

via la publicité mais je ne touche rien). La blockchain recense toutes les actions des membres de Steemit. Si un pirate informatique cherche à gonfler artificiellement son nombre de lecteurs, donc sa rémunération, il est vite repéré.

La blockchain constitue aussi un outil redoutable de certification de documents, puisque toute tentative de falsification est mémorisée et connue de tous. Les notaires ont peut-être du souci à se faire : demain, la vente d'un appartement pourrait être authentifiée et le transfert d'argent déclenché via la blockchain, sans passer par un tiers de confiance. Certains imaginent même un registre d'identité où les noms, date et lieu de naissance seraient préservés. Un tel système limiterait le risque de se faire usurper son identité et permettrait de démontrer le lien de parenté entre deux personnes (dans le cas d'un héritage, par exemple). Les pays émergents s'y intéressent. D'après l'Unicef, un tiers des enfants en Afrique n'ont pas d'identité officielle...

Bref les projets pullulent et laissent songeurs. Mais gare aux désillusions : pour le moment, on estime qu'environ 80% des levées de fonds en crypto-monnaies sont des arnaques. La blockchain est encore un Far West. Elle pourrait néanmoins changer nos vies dans les décennies qui viennent.

T. Lestavel